



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-050-2022-08

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2022-08-25-00003 - ARRÊTE N° DOS-2022/3476 portant changement de
gérance de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-08-25-00003

ARRÊTE N° DOS-2022/3476 portant changement
de gérance de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/3476

portant changement de gérance de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE

(78500 Sartrouville)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2020/2607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé en date du 25 septembre 2020 portant agrément de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE, sise 100 boulevard de Bezons à Sartrouville (78500) dont le président est Monsieur Rachid CHERFAOUI ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2021/404 du Directeur général de l'Agence régionale de santé en date du 26 janvier 2021 portant changement de gérance de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE, dont le nouveau président est Monsieur Sabri AOUCHICHE ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Sabri AOUCHICHE relatif au changement de gérance de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Mehdi DENFER est nommé président de la SAS AMBULANCE PONCTUELLE sise 100, boulevard de Bezons à Sartrouville (78500) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 25 août 2022

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE